Compte rendu- Procès-Verbal réunion du conseil municipal 14 janvier 2019

Commune de



L'an deux mille dix-neuf, le 14 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUMELEUC s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Patricia COUSIN, Maire.

35137

Nombre de co	onse	eillers
en exercice	:	23
présents	:	21
représenté	:	0
votants	:	21

Date d'envoi de la convocation : 09 janvier 2019 Date d'affichage de la convocation : 09 janvier 2019

Étaient présents :

Mme COUSIN, Maire, M. DELAMARRE, Mme DERSEL, M. LEDUC, M. LE TEXIER, Mme LE NABOUR, Mme PATRU, Adjoints., M. ALLAIS, M. AUFFRAY, Mme BÉTHUEL, M. CARDOSO, Mme CHEVANCE M. FOUVILLE, Mme GUILLEMOIS, M. HERBRETEAU, Mme LEBRUN, M. MASSÉ, M. MOUTON, M.PERRIGAULT, M. RAMIREZ, M. TANVEZ.

Étaient absents : Mme JOUANOLOU, M. LERAY

Monsieur Lionel ALLAIS a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Le compte rendu des délibérations de la séance du 17 décembre 2018, transmis aux membres du conseil municipal le 09 janvier 2019, n'appelle pas d'observation de sa part.

2019/01/14- 01- FINANCES - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est informé des décisions prises par Madame le Maire, dans le cadre de la délégation qu'il lui a donnée le 19 mai 2014, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018.

Marchés

Intitulé de l'achat - Prestation	Prestataire	Date d'acceptation de l'offre	Montant HT	Montant TTC
Bornage Parcelle - Rue de Rennes	Hamel et associés	03/09/2018	950.00€	1140.00€

Réparation DUCATO CA859XL	Brocéliande	07/09/2018	1 208.66€	1 450.39€
Acquisition congélateur - Service Technique	Denais Piaud	14/09/2018	749.17€	899.00€
Réparation armoire froide - Salle des associations	Quiétalis	18/09/2018	456.03€	547.24€
Rideaux occultant pour la médiathèque	Magitex	01/10/2018	1 019.00€	1 222.80€
Relevés topographiques - Rue de Clayes	Hamel et associés	04/10/2018	750.00€	900.00€
Dallage -WC automatique cimetière	Canevet	05/10/2018	3 375.57€	4 050.68€
Relevés topographiques - rue de la Fontaine	Quarta	09/11/2018	700.00€	840.00€
Location de jeux vidéo - Médiathèque	3 Hit Combo	10/10/2018	878.76€	878.76€
Réalisation d'une prestation Bilan de compétence	CDG 35	23/11/2018	1 512.00€	1 512.00€
Acquisition radiateurs antichoc	CSO Sonepar	19/11/2018	1 589.01€	1 906.81€
Chauffe-eau groupe scolaire	Techmatis	19/11/2018	764.85€	917.82€
Achat console jeux vidéo et accessoires - Médiathèque	Micromania	19/11/2018	520.79€	624.95€
Etudes aménagement Rue de Rennes	ATEC	23/11/2018	3 200.00€	3 840.00€
Achat bonbonne eaux pluviales CTM	SOFATE	23/11/2018	2 800.00€	3 360.00€
Achat ordinateur portable - Mairie	Tertonic	06/12/2018	1 219.83€	1 463.80€
Fabrication TOTEM Crayon - Rue de Bédée	Self Signal	10/12/2018	1 195.00€	1 434.00€

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

2019/01/14- 02 - DOMAINE ET PATRIMOINE - DENOMINATION SALLE COMMUNALE SITUEE AU 03 RUE DE RENNES

Madame le Maire rappelle l'historique de la salle communale situé au 03 rue de Rennes qui jusqu'à ce jour est appelée « Salle des associations ».

Face à l'évolution des usages, du nombre d'activités et l'augmentation des mises à dispositions des salles communales, un besoin de dénomination des salles s'est fait ressentir.

Les objectifs sont les suivants :

- permettre une meilleure identification et localisation des usagers,
- faciliter le travail des services communaux,
- donner une identité forte aux salles communales.

Sur la base de ce constat et de ces objectifs, et sur demande du conseil municipal, une réflexion a été engagée par le conseil municipal des jeunes (CMJ) dès le mois d'octobre 2018, sur le futur nom de la salle situé au 03 rue de Rennes.

Sur la base des propositions faites par les élus du CMJ en novembre 2018, 3 propositions de noms ont été retenues par le conseil municipal et soumises au vote en ligne des utilisateurs et habitants de la commune.

Ces trois propositions étaient :

- Salle Timban'C.
- Salle l'Etincelle,
- Salle Réglisse.

Les votes qui se sont clôturés le 13 décembre 2018, ont fait ressortir une forte majorité pour le nom suivant : Salle l'Etincelle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

→ nomme la salle située au 03 rue de Rennes ainsi : « Salle l'Etincelle »

2019/01/14 - 03 - FINANCES - MANDAT SPÉCIAL AUX ÉLUS : DÉPLACEMENT JUMELAGE AVEC LLANFAIRFECHAN (Pays de Galles) - MAI/JUIN 2019

Madame le Maire

- rappelle la signature du serment de jumelage entre Pleumeleuc et Llanfairfechan (nord du Pays de Galles) en juin 2011,
- indique qu'une année sur deux une délégation de Pleumeleuc se rend à Llanfairfechan.

Il est indiqué qu'aux termes de l'article L. 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de maire, d'adjoint, de conseiller municipal, donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

→ donne un mandat spécial à Mme le Maire pour représenter la commune au déplacement du comité de jumelage de Pleumeleuc qui a lieu cette année à Llanfairfechan (Pays de Galles) et qui se déroulera du 28 mai au 02 juin 2019

avec prise en charge des frais de déplacement et de séjour nécessités pour la bonne exécution de la mission, sur la base des frais réels.

2019/01/14 - 04 - FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION- AMENAGEMENTS DE SECURITE - DEMANDE AU TITRE DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE - ANNEE 2019

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est réparti conformément aux articles R 2234-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (groupements de communes de moins de 10 000 habitants ayant compétence voirie et communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie de ces groupements).

Les sommes allouées sont utilisées en particulier pour le financement d'opérations d'aménagement pour la circulation routière. Les opérations susceptibles d'être éligibles sont celles qui répondent à une préoccupation de sécurité routière avec un ordre de priorité défini.

La répartition est faite par le Conseil Départemental qui arrête la liste de bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser en fonction de l'urgence et du coût des opérations à réaliser.

Monsieur Delamarre, adjoint à l'aménagement du territoire, propose de présenter pour 2019, les projets de réaménagement de l'arrêt de car situé en centre-bourg.

En effet, ces travaux d'aménagement de voirie ont pour objectif la sécurisation et mise en accessibilité de l'arrêt de bus situé au 11, rue de Rennes

Lieu des travaux	Nature des travaux	Objectifs d'amélioration de la sécurité routière	Dépenses € HT
Arrêt de car en centre-bourg	Création d'un quai sécurisé et accessible	Mise en place de barrières Création d'un quai contrasté Repérage des cheminements	14 701.13 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

→ sollicite une subvention pour ce projet de sécurisation et mise en accessibilité de l'arrêt de bus situé au 11, rue de Rennes au titre des amendes de police pour l'année 2019.

2019/01/14 - 05 - SCOLAIRE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - RYTHMES SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE 2019/2020

Monsieur Patrick Le Texier, adjoint délégué aux affaires scolaires, rappelle au conseil municipal que le ministre de l'Education National, dans le cadre des mesures pour « bâtir l'Ecole de la confiance » a décidé de permettre, dès 2018/2019, l'adaptation des rythmes scolaires dans le souci de l'intérêt des enfants et pour répondre aux singularités de chaque contexte local.

Il est rappelé que pour l'année scolaire 2018/2019, les services de l'éducation nationale ont autorisé la dérogation prévoyant le passage à la semaine à 8 demi-journées dont 4 matinées. Etant donné le dissensus de la communauté éducative constaté, suite à l'avis du conseil d'école élémentaire demandant le maintien de l'organisation sur 9 demi-journées, la dérogation a été délivrée pour une unique année.

Afin de renouveler cette dérogation, chaque territoire peut initier les échanges nécessaires à la réflexion partenariale concernant l'organisation des temps scolaires. Les demandes devant être envoyées au plus tard avant le 06 février 2019.

Il est précisé que cette demande doit faire apparaître l'avis du conseil municipal en amont de l'avis du conseil d'école. Après transmission de ces éléments, le directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) donnera son accord sur la proposition faite.

Il est rappelé que sur 2017, la commune de Pleumeleuc a entamé une réflexion sur l'organisation du scolaire avec notamment :

- → un questionnaire transmis aux familles en octobre 2017 dont le résultat faisait apparaître une majorité favorable au retour à la semaine de 4 jours.
- → une discussion avec les directeurs d'écoles et agents des agents municipaux concernés,

Après discussion au sein de la commission « Education, enfance, jeunesse », il est proposé de maintenir l'organisation sur une semaine de 4 jours avec des matinées longues pour favoriser les apprentissages, mise en place sur 2018/2019. Les horaires prévus sont 8h30-11h45 et 13h45-16h30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Après avis favorable de la commission « Education, Enfance, Jeunesse », et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- → émet un avis favorable à l'organisation présentée ci-dessus,
- → propose cette organisation au conseil d'école,
- → soumet cette proposition d'organisation au DASEN.
- → autorise Madame le Maire ou son adjoint délégué, à compléter les documents relatifs à cette proposition d'organisation.

INFORMATIONS

Grand débat national

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un cahier de doléances a été ouvert en Mairie.

Dates à retenir

Madame le Maire rappelle les dates suivantes :

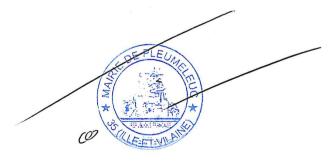
- → **Jeudi 17 janvier 2019 à 18h00** dans la salle polyvalente : Réunion publique organisée par l'éducation nationale en lien avec l'office publique de la langue bretonne sur le projet d'ouverture d'une classe bilingue Français/Breton pour la rentrée 2019/2020 à l'école publique le Petit Prince.
- → Lundi 25 février 2018 : Prochaine réunion du conseil municipal.

Séance levée à 22h00.

Pleumeleuc, le 16 janvier 2019,

Le Maire,

Patricia COUSIN



*